

5.1

Avis et communiqués

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Avis relatif à la prise d'effet au 1^{er} août 2017 de modifications à deux formulaires d'avenant pour l'assurance automobile

En vertu de l'article 422 de la *Loi sur les assurances*, RLRQ, c. A-32, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») peut prescrire les formulaires nécessaires à l'application de cette loi et doit également approuver la forme et les conditions des polices d'assurance relatives à la propriété des véhicules automobiles ou à leur utilisation.

Afin de refléter l'évolution des pratiques, l'Autorité a apporté des modifications à deux avenants pour l'assurance automobile, soit les :

- F.A.Q. N^o 8 – *Franchise pour les dommages matériels (Chapitre A)*
- F.A.Q. N^o 8a – *Franchise pour les dommages matériels et les dommages corporels (Chapitre A)*

Les versions actuelles de ces avenants ne permettent pas à un assureur de déterminer le moment où cette franchise doit être applicable. Ainsi, les versions modifiées permettront à un assureur de choisir entre les deux options suivantes pour déterminer le moment où la franchise doit être appliquée, soit :

- que la franchise s'applique à tous les sinistres;
- que la franchise s'applique uniquement aux sinistres qui surviennent pendant que le véhicule est utilisé pour un usage nommé à l'avenant.

Ces formulaires d'assurance automobile pourront être utilisés par tous les assureurs à compter du **1^{er} août 2017**.

Le texte de ces formulaires est disponible sur le site Web de l'Autorité, au www.lautorite.qc.ca, à la section « Assurance et planification financière », sous la rubrique « Assureurs ». Par la suite, veuillez choisir « Assurance automobile », puis « Formulaires d'assurance automobile approuvés par l'Autorité ».

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Benoit Vaillancourt
 Direction de l'encadrement prudentiel des institutions financières
 Autorité des marchés financiers
 Téléphone : 418 525-0337, poste 4593
 Numéro sans frais : 1 877 395-0337
benoit.vaillancourt@lautorite.qc.ca

Le 9 février 2017